



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE MAINTENANCE D'EXTINCTEURS ET DE ROBINETS D'INCENDIE ARMES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE EUROFEU SÉCURITÉ

**DÉCISION N° DM-24-163
EN DATE DU 24 MAI 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-490 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 26 juin 2020 relatif au marché de fourniture de maintenance d'extincteurs et de robinets d'incendie armés dans les bâtiments communaux de la Ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT la décision d'acter le transfert d'activité de la société ISOGARD ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EUROFEU SÉCURITÉ sise 1 rue de la Mare Blanche - 77186 NOISEL représentée par M. Eric HENTGES en qualité de Directeur Général l'acte modificatif n°1 au marché de fourniture de maintenance d'extincteurs et de robinets d'incendie armés dans les bâtiments communaux de la Ville de Vincennes.

Le montant du marché reste inchangé pour un montant forfaitaire de 8 027,10€ HT soit 9 632,52€ TTC et un montant maximum annuel de 10 000,00 € HT soit 12 000,00 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240524-lmc1H11866H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/05/2024
Date de Publication : 24/05/2024